

PLAN FILIERE BOVIN LAIT 2018-2020

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, le règlement budgétaire et financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, la délibération n°1066 de la Région Auvergne-Rhône en date du 30 novembre 2017 relative au plan ambition filière agricole régionale
- Vu, la délibération n°2018/XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 18 janvier 2018 relative au Plan Filière bovin lait,

Entre

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional;
- La Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Président;
- L'association des filières d'élevage d'Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, représentée par son Président;
- Le comité de filière bovin lait de la Chambre régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par son Président ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

I. Contexte

La filière laitière Auvergne-Rhône-Alpes fait partie intégrante des paysages de notre région de montagne. Elle est fortement ancrée dans nos territoires et dans notre culture.

Au travers de son agriculture, ses produits de qualité, ses territoires de montagne et sa valorisation des prairies permanentes, elle est l'image de nos territoires ruraux. Au travers de projets individuels ou collectifs et de nos entreprises, petites et grandes, c'est aussi une filière innovante et dynamique.

Quelques chiffres pour l'illustrer :

2,573 Milliards de litres de lait
de vache livrés à l'industrie
4^{ème} région laitière française



Près de **10 000** exploitations
14% des exploitations laitières
françaises
16 550 UTA



1^{ère} production régionale en valeur !

8 900 ETP réparties sur **505**
entreprises privées et coopératives.
Mix produit varié (fromages,
desserts, yaourts, beurre...)



Renommée de ses AOP et IGP
laitières (20% du mix produit, hors
production fermière). **Le bio, à 3%**
du total des livraisons, ne cesse de
progresser.



1^{ère} région pour les circuits courts

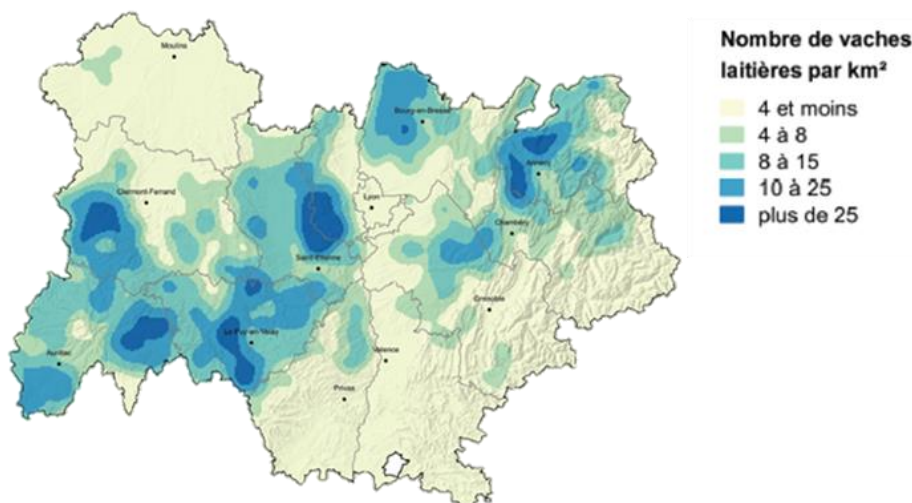


73% des producteurs
en zone de montagne

⇒ Des races rustiques adaptées



La répartition des élevages sur la région figure sur la carte ci-dessous, où l'on visualise la « diagonale du lait », avec des secteurs denses de la Savoie au cantal, en passant par l'Ain, le Rhône, la Loire, la Haute-Loire et le puy de Dôme. Mais l'élevage est aussi présent sur le reste du territoire : **1 exploitation Rhônalpine sur 4** est spécialisée en élevage laitier.



Malgré ce dynamisme, la filière est fragilisée par ses zones de **handicaps naturels**. 54% de la surface agricole est en zone de montagne (73% des éleveurs) et 55% de la surface agricole est toujours en

herbe. La productivité par vache, la taille des troupeaux (en moyenne 55 vaches laitières) ainsi que le revenu moyen sont inférieurs à la moyenne nationale. A contrario, les coûts de collecte sont impactés à la hausse du fait des routes escarpées et de la dispersion des exploitations sur certaines zones.

Ainsi l'élevage laitier régional est plus durement touché par les événements récents : **aléas climatiques, mondialisation des échanges et fin des quotas laitiers entraînant la chute des prix**. Pour autant, les acteurs veulent croire en l'avenir de la filière laitière d'Auvergne-Rhône-Alpes et **s'engagent pour le développement de ses potentiels afin de répondre aux nouvelles demandes sociétales en restant compétitifs**.

II. Enjeux du Plan Filière

Avec la fin des quotas, un déséquilibre offre/demande a entraîné une chute des prix qui a fragilisé la filière. Une meilleure maîtrise des volumes (structuration) et la conquête de marchés porteurs sont des enjeux importants, qui n'exonèrent pas de trouver des solutions pour amortir les risques liés à la volatilité des prix. Dans ce contexte, chacun de redéfinir sa place en construisant sa **stratégie pour les années à venir**.

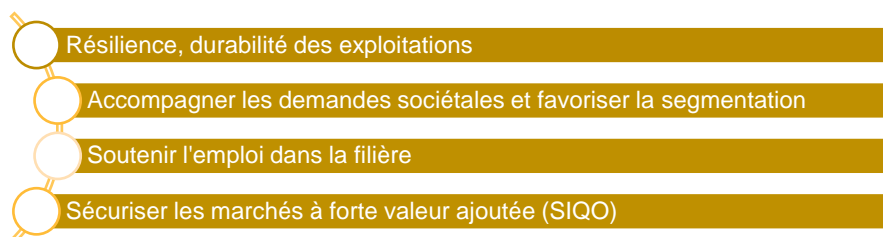
Ensuite, dans un contexte de concurrence exacerbée, **les coûts et la qualité doivent être maîtrisés**. Les éleveurs, en tant que chefs d'entreprise ont bien sûr un rôle central mais ont besoin d'être formés, accompagnés de façon efficace, et de partager leurs résultats.

Mais maîtriser la production ne suffit pas, **une activité rémunératrice passe aussi par le prix du produit final**. Notre région peine à être compétitive sur des produits standards, mais a par ailleurs de nombreuses cartes à jouer : les produits certifiés, le local (exemple de la marque régionale), le terroir, les savoir-faire, l'éco-responsabilité (ex : bas carbone), la montagne, le pâturage, l'AB..., sont autant d'atouts à promouvoir et développer.

Communiquer sur nos produits mais aussi sur et la **multi-performance de l'élevage et les métiers de la filière** se révèle une nécessité pour assurer l'avenir. Avec l'agrandissement des exploitations, c'est aussi la charge de travail qui pose question, avec la nécessité de développer le salariat pour **préserver la qualité de vie des éleveurs et de fait, l'attractivité du métier**

Enfin, la région Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui riche de **14 AOP et 4 IGP lait de vache**, dont une grande partie de la production a lieu dans la région. Ces productions à **forte valeur ajoutée** sont un rempart contre la concurrence à bas coût, qui ne porte pas sur des produits à forte typicité, c'est pourquoi elles constituent un enjeu pour la filière.

Ainsi, 4 enjeux prioritaires se dégagent :



A noter que le **renouvellement des générations, la recherche&développement** et la **modernisation** sont des priorités largement partagées, même si elles ne relèvent pas de ce projet.

Priorité aux investissements

Une priorité est donnée aux petits investissements desservant ces enjeux :

1. Aménagement des abords et accès (durabilité des exploitations, image)
2. Accès et gestion de l'eau, en lien avec le pâturage (durabilité, segmentation, image)

Un ensemble de dispositifs cohérents

Pour répondre à leurs besoins et construire leur développement, la filière laitière souhaite pouvoir s'appuyer sur un ensemble de dispositifs adaptés, efficaces et coordonnés :

- un dispositif d'accompagnement de l'installation qui tienne compte de leurs spécificités
- un accompagnement des investissements lourds et à enjeux par le PCAE
- un dispositif de recherche appliquée cohérent et proche du terrain
- Et enfin, un plan de développement qui permette l'émergence et l'accompagnement des projets collectifs.

Le plan de développement de la filière bovin lait

Le projet de plan filière présenté ci-après a été réfléchi par des professionnels pour répondre à leurs besoins propres. A la recherche des meilleurs leviers d'action, ils ont souhaité proposer 2 modalités d'action :

- Accompagner les petits projets d'investissement individuels stratégiques pour la filière, et non financés par le PCAE
- Proposer d'avancer collectivement sur des enjeux de filière identifiés sur le moyen et long terme.

Une communication systématique sur la provenance des aides

La filière s'engage à assurer la plus grande transparence possible sur le soutien que la Région lui apportera : communication sur le programme, indicateurs de résultat pour chacune des actions, transparence des aides vis-à-vis des bénéficiaires des actions.

2 - LE PLAN FILIERE BOVIN LAIT

I. Objectifs et plan d'actions

• Aides aux petits investissements dans les exploitations

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée aux petits investissements :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	580 000 €	560 000 €	560 000 €	1 700 000 €

Taux d'aide : 40%

Nb d'éleveurs bénéficiaires par an : environ 150

Un règlement d'application précis pourra faire l'objet d'une présentation à un vote ultérieur.

A.1 – Aménagement de l'accès au tank à lait dans les exploitations agricoles

Objectif : le but de cette mesure est de fluidifier, sécuriser la collecte et d'en maîtriser l'hygiène

Nature de l'action : **Investissements** - réalisation/réfection de la voirie de l'exploitation, des zones de manœuvre et d'accès direct à la laiterie de l'exploitation, en conformité avec le référentiel sur l'aménagement des abords

Bénéficiaires : Eleveurs de vaches laitières

Indicateurs : nombre de projets d'investissements

A.2 – Accès et gestion de l'eau

Objectif : faciliter l'accès à l'eau au pâturage, économiser et protéger l'eau tout en réduisant les charges

Nature de l'action : **Investissements** - création de points d'abreuvement au pâturage et récupération des eaux de pluie

Bénéficiaires : Eleveurs de vaches laitières

Indicateurs : nombre de projets d'investissements

• Axe 1 - Résilience, durabilité des exploitations

1.1 – Accompagnement stratégique des exploitations laitières

Objectif : Accompagner les chefs d'exploitations laitières dans leurs projets, d'un point de vue technique, économique et humain (hors projet d'installation bénéficiant d'une aide au conseil dans le parcours installation, sauf cas particulier).

Nature de l'action :

- **Accompagnement stratégique individuel**, réalisé par un **conseiller expérimenté** (2 à 4 jours) ⇒ une **aide à la décision** avec étude d'un ou plusieurs scénarios.
- Animation d'un groupe de techniciens

Bénéficiaires : organismes techniques et de développement

Montant d'aide : Aide forfaitaire de 325€ par jour de prestation

Nb d'éleveurs bénéficiaires par an : environ 140

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	120 500 €	149 750 €	149 750 €	420 000 €

Les taux d'aide sont précisés dans la fiche action

Indicateurs : nombre de prestations en élevage réalisées, EBE/UMO des scénarios étudiés

1.2 – Se préparer aux enjeux de l'antibiorésistance

Objectif : limiter les traitements antibiotiques (en lien avec le plan écoantibio 2), tout en préservant la santé animale et la production de lait

Nature de l'action :

- **Suivis techniques préventifs** visant à réduire les infections
- **Suivi du traitement sélectif au tarissement**

Bénéficiaires : organismes techniques et de développement, laiteries

Montant d'aide

Aide forfaitaire de :

- 470€ pour un suivi préventif
- 270€ pour le suivi du traitement sélectif au tarissement

Nb d'éleveurs par an :

- 120 suivis préventifs
- 240 suivis du traitement sélectif au tarissement

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	121 200 €	121 200 €	121 200 €	363 600 €

Taux d'aide : à préciser dans la fiche action

Indicateurs : nombre de prestations en élevage réalisées, évolution des résultats cellulaires, santé des animaux (animaux sains, nouvelles infections...)

• Axe 2 - Accompagner les demandes sociétales et favoriser la différenciation

Objectif : Exploiter de nouveaux segments de marché (hors AOP-IGP), adossés à nos atouts régionaux, en lien avec les attentes sociétales (pâturage, montagne, local, agriculture durable, local, cahiers des charges spécifiques...)

Nature de l'action :

- **Diagnostics individuels** visant à démontrer la spécificité mise en avant, ou le respect d'un cahier des charges
- **Construction / évolution du cahier des charges de production**
- **Développement de gammes de produits spécifiques**
- **Actions de communication et de promotion** des démarches et produits

Les premières démarches ciblées sont :

- La **ferme laitière bas carbone**, dont l'objectif est de faire l'état des lieux de la production de gaz à effet de serre de l'élevage laitier, d'identifier les leviers d'action et de valoriser les résultats (lien avec les travaux du CNIEL)
- Le **lait de montagne**, qui vise à stopper l'érosion laitière dans les zones de montagne, déjà touchées par un affaiblissement économique et démographique, en renforçant l'identité propre au lait de montagne.

Bénéficiaires : organismes techniques et de développement, laiteries, Association des Producteurs de Lait de Montagne (APLM)...

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	183 454 €	183 854 €	180 000 €	547 308 €

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions.

Indicateurs : Nombre de diagnostics réalisés, nombre de jours d'animation consacrés, nombre et nature des projets de développement soutenus, nombre d'actions de communication-promotion soutenues, données quantitatives et qualitatives sur les publics touchés.

• Axe 3 – Soutenir l'emploi dans la filière

3.1 – Accompagner l'emploi salarié en élevage

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des éleveurs laitiers en Auvergne- Rhône Alpes en facilitant l'accès à l'emploi salarié et former de futurs repreneurs

Nature de l'action : soutien à l'emploi en direct en élevage laitier - Accompagner les éleveurs qui créent un nouvel emploi durable (conditions : 1 an minimum, pas de salarié sur le poste depuis au moins 3 ans) et n'ont pas la possibilité de créer un emploi partagé

Bénéficiaires : Eleveurs laitiers dont le siège de l'exploitation se trouve en Auvergne-Rhône-Alpes

Montant aide : plafond de subvention de 5000€ /exploitation

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €

Taux d'aide : 30%

Indicateurs : Nb d'emploi créés, nb d'emplois pérennisés à l'issue de la période éligible

3.2 – Communication et promotion des métiers du lait

Objectif : promouvoir les métiers de la filière bovin lait, pour conforter l'attractivité des métiers, la bienveillance de la société civile, et la demande des consommateurs.

Nature de l'action : actions de communication et de promotion des métiers de la filière bovin lait, en particulier production de 2 films (métier d'éleveur / métiers du lait)

Bénéficiaires : Centre d'élevage de Poisy, interprofession laitière et ambassadeurs des métiers du lait

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	33 800 €	35 200 €	25 000 €	94 000 €

Les taux d'intervention sont précisés dans la fiche descriptive des actions.

Indicateurs : état des projections réalisés (lieux, dates, participants,), nombre de personnes touchées par session (projections débats ou animations jeunes) ; synthèse des débats

• Axe 4 – Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

4.1 – Accompagner le développement des AOP-IGP de moins de 1000 tonnes

Objectif : sécuriser les volumes des petites AOP-IGP en renforçant le lien entre opérateurs (autres ODG, éleveurs, INAO...)

Nature de l'action : missions d'animation destinées à renforcer l'implication des opérateurs et les relations avec les partenaires

Bénéficiaires : les ODG des A.O.P. et I.G.P de moins de 1 000 tonnes ayant leur siège en Auvergne-Rhône-Alpes : Fourme de Montbrison, Bleu du Vercors, Tome des Bauges et Beurre et crème de Bresse

Montant d'aide : plafond de subvention de 6000€ par ODG et par an

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	0 €	24 000 €	24 000 €	48 000 €

Taux d'aide : 60%

Indicateurs : Compte-rendu des réalisations, évolution du tonnage et du nombre d'opérateurs

4.2 et 4.3 – Renforcement et protection des spécificités des AOP-IGP

Objectif : Faire évoluer la situation des opérateurs AOP et IGP sur les questions de lien au terroir, des réponses au socle des AOP/IGP et aux nouvelles attentes sociétales. Protéger ces particularités (lutte contre les usurpations)

Nature de l'action :

- **transfert de connaissances** : appui technique individuel et formation sur les thématiques fortement liées à la reconnaissance des particularités des AOP-IGP (autonomie, lait cru, savoir-faire fromager...)
- **Accompagnement de projet** : études, tests et actions visant à renforcer le positionnement des produits sous AOP-IGP
- **Lutte contre les usurpations** : mutualisation des relevés d'infraction en points de vente, bilan et suites à donner (lien avec les fraudes, rappels de la réglementation voir actions en justice)

Bénéficiaires : les ODG des AOP et IGP ou les structures collectives les rassemblant (AFTALP, AFA)

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	185 400 €	175 400 €	175 400 €	536 200 €

Taux d'aide : 80% maximum

Choix des projets par appel à projet annuel

Indicateurs : Nb d'appuis techniques réalisés, Compte-rendu des réalisations, infractions constatées...

4.4 – Promotion des fromages AOP et IGP

Objectif : sécuriser et développer les volumes en AOP par la promotion collective ou par produit

Nature de l'action - **Actions de communication et de promotion** des AOP lait de vache, propres à chaque ODG ou conduites en commun.

Bénéficiaires : les ODG des AOP et IGP ayant leur siège en Auvergne-Rhône-Alpes ou les structures collectives les rassemblant (AFTALP, AFA)

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	414 000 €	400 000 €	400 000 €	1 214 000 €

Le taux d'aide est défini dans la fiche action

Indicateurs : Evènements, nombre de visiteurs, articles de presse...

II. Animation et gestion du Plan Filière

L'animation et la gestion du Plan Filière bovin lait est confiée à l'association des filières d'élevage (référente pour la production laitière Pascale SCHAEERER), qui aura pour mission d'assurer :

Au titre de l'animation du contrat :

- la communication auprès des acteurs de la filière et de leurs partenaires sur les aides régionales à la filière, avec l'appui du Conseil Régional

- la mobilisation des partenaires et réalisateurs des actions pour l'atteinte des objectifs du Plan Filière,
- le suivi des indicateurs et des résultats du plan, ainsi que les évaluations annuelles et finales.

Au titre de l'appui au comité pilotage du programme Plan Filière :

- recueillir en année n-1 l'existence de projets auprès des acteurs de la filière pour préparer la programmation des dossiers en année n,
- préparer les données et éléments nécessaires au suivi du Plan Filière pour en faire part au Comité de Filière,
- proposer l'organisation de réunions du Comité de Filière, à chaque fois que nécessaire pour le bon déroulement du présent plan,
- en cas de consommation excédentaire de l'enveloppe, préparer une priorisation des projets et la soumettre au Comité de Filière bovin lait et aux financeurs,
- être force de proposition pour faire évoluer le Plan Filière ou les différents dispositifs qui le constituent.

L'association des filières d'élevage est en outre chargée de la gestion du Plan Filière, et s'engage à :

- transmettre à la Région les demandes de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces permettant de justifier la réalisation technique et financière des actions,
- contrôler le bon acquittement de la dépense par chacun des bénéficiaires finaux dans le cadre de conventions de reversement, et selon les mêmes modalités qui lui sont imposées en matière de respect des règles relatives à la prise en compte des coûts internes, avant de procéder au versement à leur profit de la part de la subvention régionale qui leur revient.

Bénéficiaire : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
Enveloppe Région	35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €

Le taux d'intervention est précisé dans la fiche descriptive de l'action.

Plafond de 450€/jour dans le cadre d'une mise à disposition de personnel

Par ailleurs la Chambre Régionale d'Agriculture au travers du Comité de Filière bovin lait du COREL confie les missions suivantes à la référente pour la filière laitière de l'association des filières d'élevage:

- Définir les principaux enjeux et les objectifs par filière ou par thématique transversale (bâtiments, travail, Bio...) avec l'ensemble des acteurs
- Proposer au COR plénier d'autres actions en cohérence avec les plans de filière, les quantifier et les planifier
- Produire des indicateurs et participer à l'élaboration d'observatoires macro et micro économiques
- Etre en veille et faire le lien avec les acteurs de la recherche et du développement sur son périmètre d'action
- Faire le lien avec la Commission Installation et Transmission

III. Indicateurs de suivi

Les indicateurs de résultats sont précisés dans le paragraphe 2.1 pour chaque volet du plan d'actions.

Les indicateurs d'évaluation du programme par objectif sont récapitulés dans le tableau suivant.

Objectif	Indicateurs	Evolution souhaitée
Résilience, durabilité des exploitations	Evolution du nombre total de livreurs (9 945 en 2015), et du total des livraisons (2, 574 milliards de L) enquête annuelle laitière 2015	Diminution modérée (ref. aux années précédentes et autres bassins laitiers)
	Production laitière en zone de montagne	Maintien ou diminution modérée (ref. à la baisse du nb total d'éleveurs), malgré les handicaps
	Evolution de la qualité (concentrations cellulaires)	Concentration cellulaires moyennes/dpt en baisse par r/ aux années précédentes (courbe)
	Impact de la stratégie des éleveurs sur le résultat courant avant impôts/UTANS (21 200€, RICA 2014)	Augmentation
Accompagner les demandes sociétales et favoriser la différenciation	Nb de démarches recensées, volumes	Développement des parts de marché des démarches de différenciation en lien avec le pâturage, la montagne, bas carbone, partage de valeur, etc. ; volumes
Soutenir l'emploi dans la filière	Nb d'UTA Salarié permanents (1800 UTA soit 11% des UTA OTEX bovin lait, Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole 2014)	Développement relatif du salariat, rapport au nombre total d'UTA
	Image de la filière et de ses métiers (articles, reportages...) Les éleveurs perçoivent-ils une évolution ?	Vers un discours s'appuyant sur des faits, des chiffres, prenant en compte l'impact environnemental des différents systèmes, en balance avec les services rendus
Sécuriser les marchés à forte valeur ajoutée	Volumes commercialisés sous IG (76 000 t pour les ODG AURA en 2015, observatoire des IG)	Maintien du volume (augmentation du volume relatif)
	Evolutions majeures des CDC	Vers un renforcement des spécificités

3 – RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR LA GESTION DES PROGRAMMES

1. Taux de subvention des actions. Ce taux est défini pour chaque action et doit être justifié par un effet levier, prenant en compte la capacité d'autofinancement du porteur du projet et les cofinancements mobilisés.
2. Calculs des coûts de journée :
 - a. Forfait pour les actions de conseil : ce forfait est validé sur la base du descriptif des actions conduites, du temps nécessaire pour les réaliser, et du coût moyen du personnel réalisant l'action. Le calcul des dépenses de personnel doit être conforme au règlement budgétaire et financier de la Région
 - b. Prestations de mises à disposition de personnel : un plafond de coût journée sera appliqué le cas échéant sur justification ; ou à défaut les dépenses de personnel devront être justifiées conformément aux règles de calcul des dépenses de personnel du règlement budgétaire et financier de la région

3. Format de présentation des actions : avant validation du contrat, des fiches actions détaillées sont établies pour chaque action (contexte, réalisations antérieures, objectifs, description des opérations, bénéficiaires, partenaires, nature des dépenses, plan de financement, indicateurs, cadre réglementaire) et mises à jour pour chaque demande de subvention
4. Filière qualité
 - a. Les actions ouvertes aux produits sous signes officiel de qualité seront précisées dans les fiches actions du plan de filière
 - b. Un volet spécifique aux produits de qualité (quand ils existent) est intégré au programme de filière (promotion et/ou développement)
5. Ligne de partage avec les autres programmes régionaux :
 - a. Marque région du goût
 - a. Les animations et les contrôles en magasins ne sont pas éligibles dans les plans de filière
 - b. Les actions de développement de la marque auprès des entreprises, pour le déploiement en restauration hors foyer par exemple, sont éligibles dans le plan de filière
 - b. Communication installation, transmission, promotion des métiers : ces actions seront traitées par la chambre régionale dans ses actions transversales au service des filières
 - c. Parcours installation (aide régionale de 2800€/porteur de projet) : la ligne de partage avec les actions de conseil devra être précisée le cas échéant
 - d. Agriculture Biologique : la ligne de partage devra être précisée le cas échéant
 - e. Autonomie Alimentaire des Elevages : la ligne de partage avec les actions de conseil devra être précisée le cas échéant

4 – LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La chambre régionale d'agriculture et l'association Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, chargée d'animer et de gérer le programme de la filière bovin lait, s'engagent à la bonne mise œuvre des actions conformément au plan de filière, à la réalisation d'un bilan final des actions conduites durant les trois années du présent contrat, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés.

LA GOUVERNANCE DU PLAN FILIERE BOVIN LAIT

Le pilotage du Plan Filière bovin lait est confié au Comité de Filière bovin lait, constitué à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes. Tous les acteurs et partenaires de la filière y sont représentés (composition détaillée en annexe).

Le rôle du Comité de Filière bovin lait en tant que comité de pilotage du présent Plan Filière est le suivant :

- suivre l'avancement général du Plan Filière au cours de l'année,
- mobiliser les cofinancements des partenaires conformément à leurs engagements
- donner un avis sur les projets présentés,
- proposer les adaptations rendues nécessaires en cours de programme, en fonction des difficultés rencontrées ou des résultats obtenus.

Pour remplir ce rôle, le Comité de Filière bovin lait s'appuiera sur l'association Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, qui assure l'animation et la gestion du Plan Filière bovin lait dans le cadre du financement de l'animation du plan de filière (voir détail action animation).

➤ Suivi du programme

Une réunion annuelle de programmation et de suivi du Plan Filière se tiendra, à l'initiative du Président du Comité de Filière bovin lait, et à laquelle les financeurs des actions seront obligatoirement associés.

Elle a pour objectif de faire le bilan des actions engagées et également d'étudier la programmation des actions de l'année suivante.

Préalablement à cette réunion, il sera préparé par la structure gestionnaire du contrat, au titre de l'animation du plan de filière, un bilan écrit des actions du programme de l'année précédente qui sera transmis à la Région. Ce bilan portera sur le plan technique (descriptif de la réalisation des actions, attendus, analyse au regard des objectifs généraux ou par action poursuivis, analyse des écarts éventuels, perspectives, etc), ainsi que sur le plan financier (coûts effectifs des réalisations, crédits affectés aux actions, autofinancement,...). Chaque action sera évaluée en fonction de son état d'avancement et un suivi des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs sera effectué. En cas d'écart ou de non atteinte des objectifs poursuivis, des mesures correctives devront être développées si cela s'avère pertinent.

5 – LES ENGAGEMENTS DE LA REGION

Sur la période 2018-2020, la Région consacrera 5 208 108 € au Plan Filière bovin lait, soit 1 736 036 € par an en moyenne, dont 3 508 108 € en investissement immatériel/fonctionnement et 1 700 000 € en investissement, sous réserve du vote des budgets des exercices correspondants et de la conformité des demandes à la réglementation des aides d'Etat.

Les montants de subvention inscrits selon la répartition prévisionnelle par axe du budget en annexe du présent document sont fongibles.

Les règles de prise en compte des dépenses sont celles du règlement des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vigueur au moment de l'instruction des dossiers. Elles peuvent être complétées, pour certaines actions de règles spécifiques provenant notamment des contraintes des aides d'Etat ou de règles européennes qui seront communiquées lors de l'instruction ou de l'attribution de l'aide.

Cet engagement ne prend effet que si les demandes de subvention relatives à la mise en œuvre du plan d'action sont transmises dans les délais, sont complètes, et respectent la réglementation des aides d'Etat.

6 – DATE D'EFFET ET DUREE

Le Plan Filière bovin lait est conclu pour une durée de 3 ans.

Il prendra effet à la date de décision exécutoire de la Commission permanente du 18 janvier 2018 approuvant son contenu, et s'achèvera le 31 décembre 2020.

7 – AVENANT

En cas de modification ou de création d'une nouvelle action, cette dernière pourra être opérationnelle, sans approbation préalable par la commission permanente, dès lors que celle-ci :

- concourt directement à la réalisation d'un objectif du plan d'action et répond à la stratégie mise en place par la filière
- qu'elle a obtenu un avis positif du comité de pilotage,
- est éligible à un financement régional et conforme à la réglementation des aides d'Etat.

Le présent plan pourra toutefois être modifié en fonction des nouvelles orientations régionales qui pourraient être délibérées après sa mise en œuvre ou d'une nouvelle demande de la filière. Dans ces deux cas de figure, le présent contrat fera l'objet d'un avenant.

8 – CONDITIONS GENERALES

Le retrait d'un des partenaires du programme entraînera la suppression du financement des actions relatives à ses engagements. Les engagements de la Région sont subordonnés à l'inscription de crédits correspondants et à l'ouverture des moyens financiers suffisants dans le cadre des budgets correspondant aux exercices concernés.

➤ **Résiliation**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Région par notification écrite, en cas de force majeure, d'intérêt général ou pour tout autre motif approuvé par les élus régionaux.

➤ **Règlement des litiges**

En cas de litige, les parties s'entendent pour régler à l'amiable leurs différends. En cas de désaccord, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon le

Le Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent Wauquiez

Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Auvergne-Rhône-Alpes
Gilbert Guignand

Le Président d'Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
Patrick Escure

Le Président du comité de filière bovin lait de la
Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Jean-Claude Rabany

Annexe financière au Plan Filière bovin lait 2018-2020

Actions transversales	Petits investissements			Investissement immatériel / Fonctionnement crédits régionaux				Investissement matériel crédits régionaux			
				2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total
		A1	Aménagement de l'accès au tank					580 000 €	560 000 €	560 000 €	1 700 000 €
		A2	Accès et gestion de l'eau								
Axe 1 -	Résilience, durabilité des exploitations	1.1	Accompagnement stratégique	120 500 €	149 750 €	149 750 €	420 000 €				
		1.2	Se préparer aux enjeux de l'entibiorésistance	121 200 €	121 200 €	121 200 €	363 600 €				
Axe 2 -	Accompagner les demandes sociétales et favoriser la segmentation	2.1	Ferme laitière bas carbone	137 600 €	0 €	0 €	137 600 €				
		2.2	Valorisation du lait de montagne	33 854 €	33 854 €	0 €	67 708 €				
		2.3	Poursuite 2.1; 2.2 ou nouvelle(s) démarche(s)	12 000 €	150 000 €	180 000 €	342 000 €				
Axe 3 -	Soutenir l'emploi dans la filière	3.1	Accompagner l'emploi salarié en élevage	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €				
		3.2	Promotion des métiers du lait	33 800 €	35 200 €	25 000 €	94 000 €				
Axe 4 -	Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO)	4.1	Accompagner le développement des AOP-IGP de moins de 1000 tonnes	0 €	24 000 €	24 000 €	48 000 €				
		4.2 et 4.3	Renforcement et protection des spécificités des AOP-IGP	185 400 €	175 400 €	175 400 €	536 200 €				
		4.4	Communication et promotion des AOP-IGP	414 000 €	400 000 €	400 000 €	1 214 000 €				
			Animation-gestion du Plan Filière	35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €				
TOTAL :				1 153 354 €	1 184 404 €	1 170 350 €	3 508 108 €	580 000 €	560 000 €	560 000 €	1 700 000 €

TOTAL PLAN FILIERE BOVIN LAIT :

5 208 108 €